

CAP HÉBERGEMENT TOURISTIQUE POUR TOUS

GITE D'ÉTAPE

Les dossiers présentés au titre du « CAP Hébergement Touristique pour Tous » seront appréciés au regard des critères ci-dessous et de la qualité du projet.



PRÉALABLE NÉCESSAIRE POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Suivre une formation préalable « Créer son activité de meublé de tourisme ou de chambre d'hôtes » (durée minimum : 2 jours)

Cliquer sur le lien suivant : www.formations-tourisme-centre.fr



Ou

Être accompagné(e) pour le montage du projet par une structure labellisée dont vous trouverez ci-dessous les contacts par département

- Cher (18) : accueil@bge-cher.com - 02 48 62 01 20
- Eure-et-Loir et Loir-et-Cher (28 & 41) : info@ismer.fr - 02 54 73 68 68
- Indre (36) : contact@bge-indre.com - 02 54 24 15 35
- Indre-et-Loire (37) : entreprendre@bge-touraine.fr - 02 47 39 22 23
- Loiret (45) : contact@bge45.fr - 02 38 22 20 09

Dans les deux cas, une attestation de suivi de la formation ou de mise en œuvre d'un accompagnement est à joindre au dossier de demande de subvention. Cette attestation devra indiquer le contenu et la durée de la formation ou de l'accompagnement suivi.

Les propriétaires/gestionnaires d'un hébergement touristique en activité depuis plus de 2 ans, ou les collectivités publiques, ou les personnes justifiant d'une formation qualifiante en tourisme sont dispensés de cette obligation.

POUR QUI ?

Bénéficiaires

- Très petite (TPE), petite ou moyenne entreprise (PME) inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et immatriculée au Centre de Formalités des entreprises concerné, en région Centre-Val de Loire
 - Société Civile Immobilière (SCI) adossée à une société d'exploitation détenant plus de 50 % des parts de la SCI
 - Association type loi 1901
 - Etablissement public ou collectivité territoriale
- Important** : Pour déposer une demande de subvention, le siège social doit obligatoirement être domicilié en Région Centre-Val de Loire

Types d'hébergements

- Gîte d'étape adapté à l'accueil des randonneurs

LES CRITÈRES OBLIGATOIRES DEVANT ÊTRE SATISFAITS APRÈS TRAVAUX

Mon hébergement doit

- Proposer une capacité d'accueil supérieure à 12 lits et disposant d'une cuisine commune
- Disposer d'un label national d'hébergement reconnu à l'échelle nationale
- Être situé à proximité d'un itinéraire cyclable, pédestre ou équestre
- Être ouvert 8 mois/an minimum
- Proposer la location à la nuitée
- Être commercialisé par Internet
- Adhérer à la Place de marché régionale

Renseignements en cliquant
sur le logo suivant :



Tourisme à vélo

- Adhérer à la marque « Accueil Vélo » si mon hébergement est situé à moins de 5 km d'une véloroute ou d'une boucle cyclotouristique du réseau régional respectueuse du cahier des charges national des véloroutes et voies vertes*

Cliquez sur le logo suivant :



Performance énergétique



- Si je construis un bâtiment neuf : conformité aux obligations de la réglementation thermique en vigueur
- Si je rénove un bâtiment existant : pour les travaux portant sur l'isolation thermique et les équipements de chauffage, conformité aux caractéristiques techniques requises suivantes

*respectueuse du cahier des charges national des véloroutes et voies vertes

COMMENT LA RÉGION PEUT-ELLE M'ACCOMPAGNER ?

<p>J'AI UN PROJET</p> <p>↓</p> <p>↓</p> <p>↓</p> <p>JE PEUX SOLLICITER</p>	<p>D'ETUDE</p>  <p>Une aide au conseil</p>	<p>DE CRÉATION OU DE RÉNOVATION d'un hébergement</p>  <p>Une aide bonifiée</p>
<p>PROJETS AIDÉS</p>	<p>↓</p> <p>Études préalables à la définition et/ou à la mise en œuvre de mon projet d'hébergement touristique (<i>étude de marché, business plan, stratégie commerciale...</i>)</p> <p>ou</p> <p>Études/bilans relatifs à la qualité environnementale de mon projet</p>	<p>↓</p> <p>Création, extension et/ou rénovation d'un gîte d'étape : hébergement adapté à l'accueil des touristes itinérants (à vélo, à pied, à cheval)</p>
<p>DÉPENSES ÉLIGIBLES</p>	<p>Prestation d'un bureau d'études professionnel spécialisé dans le domaine de l'étude</p>	<p>Dépenses en investissement liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Aux frais d'accompagnement au montage de projet <input checked="" type="checkbox"/> Aux travaux, réalisés par des entreprises ou des associations, sur : <ul style="list-style-type: none"> • le gros œuvre • le second œuvre (hormis climatisation) • l'embellissement extérieur • les équipements de services (si ceux-ci ne représentent pas la majorité ou l'exclusivité des dépenses) <input checked="" type="checkbox"/> A la création d'équipements et de services pour les clientèles itinérantes <input checked="" type="checkbox"/> Aux honoraires d'architecte et de maîtrise d'œuvre, dans la limite de 10 % du coût des travaux éligibles

<p>CALCUL DE L'AIDE RÉGIONALE</p>	<p>50 % des dépenses éligibles</p> <p>Aide maximale de la Région : 5 000 €</p>	<p>Montant maximal des dépenses éligibles : 250 000 €</p> <p>Taux de financement : 15 % (taux de base) ¹ + 5 % si 1 critère de bonification + 10 % si 2 critères de bonification + 15 % si 3 critères de bonification</p> <p>Critères de bonification :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Qualité environnementale</u> attestée par : <ul style="list-style-type: none"> ✓ un label justifiant la qualité environnementale des travaux ✓ le niveau de performance énergétique : <ul style="list-style-type: none"> ❖ pour la construction neuve : niveau de performance énergétique supérieur à la réglementation en vigueur, ❖ pour les rénovations de bâtiments : obtention du label BBC Rénovation • <u>Qualité touristique</u> : l'établissement créé/modernisé bénéficie, après travaux, d'au moins un label touristique (<i>hors labels/marques relevant des critères d'éligibilité</i>) : Tourisme et Handicap, Qualité Tourisme, Cheval Etape, Marque « Valeurs PNR » • <u>Emploi</u> : création, au minimum, d'1 emploi en CDI (<i>minimum mi-temps</i>) à l'issue des travaux. <p>Aide maximale de la Région : 75 000 €</p>
<p>CONDITIONS D'ATTRIBUTION</p>		<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Le montant du projet doit être supérieur à 10 000 € HT ou TTC si récupération de la TVA <input checked="" type="checkbox"/> Les projets dont le montant est supérieur à 180 000 € doivent présenter un plan de financement comprenant un concours bancaire couvrant au minimum 20 % des dépenses éligibles (hormis pour les collectivités publiques) <input checked="" type="checkbox"/> L'aide régionale ne peut pas être cumulée avec une autre aide de la Région sur le même projet d'hébergement <input checked="" type="checkbox"/> Pour chaque bénéficiaire, une nouvelle aide régionale est possible après un délai de 3 ans, et sous réserve que la précédente ait été soldée
<p>UN BONUS POUR MON ENGAGEMENT ÉCORESPONSABLE</p>		<p>Si mon établissement obtient un écolabel de niveau européen ou international, à l'issue des travaux : + 10 000 €</p> <p>Exemples d'écolabels : Clef verte, Ecolabel européen, Green Globe</p> 

1 : Taux non applicable pour les projets financés au titre du régime relatif aux aides en faveur des PME. Dans ce cadre, le taux est fixé par la loi, soit :

- 20% des coûts éligibles pour les petites entreprises, toute aide publique confondue (y compris celle du Conseil régional)

- 10% des coûts admissibles pour les moyennes entreprises, toute aide publique confondue (y compris celle du Conseil régional)

COMMENT CONSTITUER MON DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION ?

	AIDE AU CONSEIL	AIDE BONIFIÉE
À QUEL MOMENT DÉPOSER MA DEMANDE ?	<p>Après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Avoir consulté plusieurs bureaux d'études et choisi celui qui répond le mieux à ma demande <input checked="" type="checkbox"/> Avoir rassemblé l'ensemble des documents à fournir pour ma demande de subvention <p>Avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> L'engagement de la prestation (<i>aucun devis, bon de commande ou contrat ne doit être validé avant le dépôt de ma demande de subvention</i>) 	<p>Après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Avoir suivi une formation « Créer son activité de meublé de tourisme ou de chambre d'hôtes » ou avoir été accompagné(e) par un réseau spécialisé pour le montage de mon projet (si concerné) <input checked="" type="checkbox"/> Avoir finalisé les phases de définition et de conception de : <ul style="list-style-type: none"> ✓ mon projet d'hébergement touristique (étude de marché, business plan, stratégie commerciale...) ✓ mon projet de bâtiment associé (diagnostics, études, coût et durée des travaux, prestations techniques et travaux envisagés, plans détaillés de tous les niveaux du bâtiment, plans d'exécution, autorisation d'urbanisme, consultation des différents prestataires...). <input checked="" type="checkbox"/> Avoir réalisé les formalités nécessaires pour la gestion de l'établissement : immatriculation auprès d'un Centre de Formalités concerné <input checked="" type="checkbox"/> Avoir créé la(les) structure(s) juridique(s) propriétaire/gestionnaire de l'établissement <input checked="" type="checkbox"/> Avoir rassemblé l'ensemble des documents à fournir pour ma demande de subvention <input checked="" type="checkbox"/> Avoir obtenu les autorisation règlementaires (exemple : autorisation d'urbanisme, si la nature des travaux le justifie) <p>Avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> L'engagement des travaux (<i>aucun devis, bon de commande ou marché de travaux ne doit être validé avant le dépôt de ma demande de subvention</i>)
PRINCIPAUX DOCUMENTS À FOURNIR ²	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Cahier des charges de l'étude <input checked="" type="checkbox"/> Devis détaillé du prestataire (<i>décompte détaillé [et description] des différentes prestations en volume horaire et en prix horaire, frais de déplacement, durée...</i>) établi en HT et TTC et précisant les taux de TVA applicables <input checked="" type="checkbox"/> Fiche de présentation du prestataire retenu (<i>compétences, références, adhésion à un (des) groupement(s), qualifications telles que la qualification RGE...</i>). 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Devis : <ul style="list-style-type: none"> ✓ détaillés par poste de dépenses (décompte détaillé [et description] de chaque prestation en quantité et en prix unitaire ; prix horaire ou forfaitaire de main d'œuvre...), ✓ établis en HT et TTC et précisant les taux de TVA applicables, datés de moins de 6 mois et établis par des professionnels <input checked="" type="checkbox"/> Plans : plan de situation, de façade et des pièces (<i>avec les aménagements prévus</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Extrait Kbis de moins de 6 mois pour les TPE, PME et SCI <input checked="" type="checkbox"/> Avis de situation au répertoire SIRENE de moins de 6 mois pour les TPE, PME et SCI (<i>hormis pour les établissements publics et collectivités territoriales</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Statuts de la structure propriétaire et de la structure gestionnaire si différente <input checked="" type="checkbox"/> Bilans et comptes de résultats à N-1 et N-2

	<input checked="" type="checkbox"/> Attestation(s) : ✓ de respect des critères de performance énergétique et thermique ✓ d'organisme de formation et/ou structures d'accompagnement (si concerné) ✓ de non déductibilité de la TVA ✓ de la perception et du reversement de la taxe de séjour par le bénéficiaire (si concerné) <input checked="" type="checkbox"/> Plan de financement <input checked="" type="checkbox"/> Pour les entreprises et associations faisant partie d'un groupe : un organigramme mentionnant l'organisation du groupe et précisant pour chaque structure liée , le pourcentage détenu par la maison-mère dans le capital, le nom de l'entreprise, le nombre de salarié, le chiffre d'affaires ou le montant du bilan	
OÙ REMPLIR MON DOSSIER ?	Toutes les demandes de subvention se font sur le portail régional des aides en ligne à partir des formulaires suivants ³ :	
	34.7 – CAP HÉBERGEMENT – AIDE AU CONSEIL	34.6 – CAP HÉBERGEMENT - AIDE BONIFIÉE
DE QUELLES RESSOURCES PUIS-JE DISPOSER ?		
POUR ÊTRE CONSEILLÉ(E) DANS L'ÉLABORATION DE MON PROJET	<p style="text-align: center;">Je peux contacter :</p> <input checked="" type="checkbox"/> Pour des informations sur l'environnement touristique du projet : L'Agence Départementale du Tourisme de mon département ou l'office de tourisme de mon territoire <input checked="" type="checkbox"/> Pour des informations sur les labels d'hébergement : les réseaux de labellisation présents sur le territoire régional : réseaux « Gîtes de France », « Clévacances », « Fleurs de soleil », « Accueil Paysan », Maison Passions ». <input checked="" type="checkbox"/> Pour des questions liées à la création d'entreprise et l'économie d'un projet de développement touristique : les relais départementaux des Chambres de commerce et de l'industrie ou les délégations départementales des BGE.	
POUR RENSEIGNER MON DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION CAP HÉBERGEMENT	<p style="text-align: center;">Je peux contacter la Direction du Tourisme de la Région Centre-Val de Loire : CAPHebergement@centrevaleloire.fr</p>	

² : liste non exhaustive, la liste complète figurant dans les formulaires de demande de subvention

³ : les formulaires sont accessibles après vous être connecté(e) via votre compte